



## Débats & Controverses

### Une question de santé publique

## Faut-il une législation contrôlée du cannabis?

**RAPPEL DES FAITS** C'est un sujet qui fait débat à chaque campagne présidentielle et qui n'a connu que peu d'évolutions dans la loi française depuis 1970.

### Principales objections à la légalisation

**Docteur Jean Costentin Professeur émérite, membre des académies nationales de pharmacie et de médecine**

l'ont déjà expérimenté ; or, plus tôt l'essayer, c'est plus vite l'adopter et plus intensément se détériorer ; 15 % de ses expérimentateurs en sont devenus dépendants, or on ne dispose d'aucun traitement pour les en détacher. Le THC est la seule drogue qui se stocke dans l'organisme, par dissolution dans les graisses du cerveau et du corps. Un joint perdure huit jours dans la tête ; plein de joints, plus de deux mois dans le cerveau et le corps. C'est une drogue lente. C'est un passage vers d'autres drogues. Il incite à la consommation d'alcool (association qui multiplie par 14 le risque d'accidents mortels de la route). Associé au tabac, il accroît sa toxicité chronique, responsable en France de 79 000 morts annuelles et de nombreux estropiés. Dans la lutte contre le tabac, légaliser le cannabis serait aberrant.

Le THC induit une ivresse, avec des comportements dangereux (plus de 300 morts de la route lui sont imputables) ; une désinhibition incite à des relations sexuelles non consenties, ou sans contraception, ou sans prophylaxie des maladies sexuellement transmissibles (hépatites B ou C, sida, etc.). Le THC fait mauvais ménage avec la grossesse et l'enfant qui en naîtra. La fumée du cannabis est plus agressive que celle du tabac pour les voies respiratoires ; davantage d'oxyde de carbone (poison de l'hémoglobine) et sept fois plus de goudrons cancérogènes (pour gorge, bronches et poumons). Sa toxicité cardio-

vasculaire en fait la troisième cause de déclenchement d'infarctus du myocarde ; il induit, chez des sujets jeunes, artérites des membres inférieurs et accidents vasculaires cérébraux. L'anxieux, qu'il a apaisé, en use, puis en abuse ; l'effet s'efface et l'anxiété réapparaît, bien plus vive. Il en va de même avec les troubles dépressifs. Après leur apaisement, l'effet s'efface et la « déprime » revient plus intense, avec un risque suicidaire accru.

Le cannabis altère les performances éducatives. La France, qui dépense beaucoup pour l'éducation de ses jeunes, voit ses efforts ruinés par cette drogue (27e place au classement Pisa). Plus grave encore est sa relation avec le développement de la schizophrénie (la folie). Sans le cannabis, la France compterait 80 000 schizophrènes de moins. Le drame que représente cette affection invite à des efforts pour s'affranchir de cette fraction évitable du nombre de schizophrènes. Alors stop ! Trêve de permissivité, d'ignorance, d'indifférence et de complaisance.

Pour affronter la mondialisation, il faut développer l'intelligence de nos jeunes et non leur faciliter l'accès à ce qui rend apathique, démotivé, anxieux, dépressif, voire fou. Alors sus au cannabis.

La France est au premier rang des 28 États européens pour sa consommation ; avec 1 600 000 usagers réguliers et 600 000 usagers quotidiens. Notre jeunesse se consomme au feu de cette saleté, on ne saurait renoncer aux extincteurs de la loi. Avertis des dégâts des drogues licites (quatre millions d'alcoololo-dépendants, treize millions de fumeurs), on sait que le nombre des fumeurs de cannabis s'envolerait si cette drogue était légalisée. ■

Auteur de *Pourquoi il ne faut pas dé penaliser l'usage du cannabis*, Éditions Odile Jacob 2012